



Commune de UGINE
(Hors agglomération)
D71 du PR 0+0700 au PR 1+0450

Arrêté temporaire n° 26-AT-0898
Portant réglementation de la circulation

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu le Code de la voirie routière
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature
Vu la demande de SPIE BATIGNOLLES GENI CIVIL - arthure.duval@spiebatignolles.fr

CONSIDÉRANT que des travaux de sécurisation du passage de réseau aérien rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D71 -

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

À compter du 11/05/2026 et jusqu'au 12/05/2026, la circulation des véhicules est interdite sur la D71 du PR 0+0700 au PR 1+0450 (UGINE) situés hors agglomération.

ARTICLE 2 :

À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 19/05/2026, la circulation des véhicules est interdite sur la D71 du PR 0+0700 au PR 1+0450 (UGINE) situés hors agglomération.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : SPIE BATIGNOLLES GENI CIVIL / 30 Avenue du Générali 92000 NANTERRE.

ARTICLE 4 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à UGINE, le 11/05/26

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

L'Adjoint au Directeur de la Maison Technique
du Département d'Albertville-Ugine

11 MAI 2026
CERTIFIE EXECUTOIRE
Par délégation
Le Directeur général
des services départementaux

Nicolas MARTRENCHARD

Laurent CLARET
Responsable Unité Routes

